

NOTE DE CADRAGE

D'ÉPREUVE

Opération	Concours d'agent de maîtrise
Cadre réglementaire	Décret n° 2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux
Nature de l'épreuve	Epreuve écrite d'admissibilité des concours interne et de troisième voie
Définition de l'épreuve	Vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante (Durée : 2 heures – Coefficient 2).

La présente note de cadrage ne constitue pas un texte réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir, mais un document indicatif destiné à éclairer les membres du jury, les correcteurs, les formateurs et les candidats.

M.A.J. : 23/08/2016



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE GÉNÉRALES

Cette épreuve permet à la fois de mesurer les connaissances théoriques de base, mais aussi des savoir-faire indispensables comme la capacité à effectuer des calculs courants.

I. DES CONNAISSANCES TECHNIQUES DANS LA SPÉCIALITÉ

A- Des connaissances techniques

Bien que cette épreuve ne comporte pas de programme réglementaire, le libellé précise qu'elle porte sur des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité.

Les questions pourront porter sur des connaissances techniques que l'exercice de la spécialité implique de façon courante. Une place importante pourra être réservée aux questions sur les connaissances en matière d'hygiène et de sécurité :

- la lecture de plan ;
- le calcul de quantités, de longueurs, de surfaces et de volumes ;
- les matériaux, matières et matériels utilisés dans la spécialité ;
- le vocabulaire technique de la spécialité ;
- le matériel de sécurité individuel et collectif dans la spécialité ;
- les règles d'hygiène et de sécurité.

Pour des questions nécessitant des calculs, celles-ci pourraient porter sur :

- des opérations : nombres entiers, décimaux, et fractions ;
- des longueurs, surfaces, capacités et poids, densité ;
- des règles de trois, pourcentages, partages proportionnels ;
- des lignes droites, perpendiculaires, obliques et parallèles, mesures des angles ;
- des surfaces : triangles, quadrilatères, polygones, cercles, secteurs, segments, circonférence, arc ;
- des volumes courants : parallélépipèdes, prisme, cylindre, cône, etc.

B- ... dans la spécialité

Il appartient au préalable au candidat de choisir une spécialité effectivement ouverte au concours auquel il souhaite s'inscrire.

Le décret fixant la nature des épreuves est très clair : les connaissances techniques exercées couramment à vérifier le sont « dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt ».

Dans le choix de la spécialité, le candidat peut, à titre indicatif, se référer à la liste des options des concours d'adjoint technique de 1^{ère} classe pour prendre la mesure des métiers exercés dans chaque spécialité.

Les 7 spécialités des concours d'agent de maîtrise sont en effet quasiment identiques aux 9 spécialités des concours d'adjoint technique de 1^{ère} classe, à l'exception notable de la substitution aux spécialités «Communication, spectacle» et «Artisanat d'art» (adjoint



technique de 1^{ère} classe) d'une seule spécialité « Techniques de la communication et des activités artistiques » (agent de maîtrise) et de l'absence de spécialité « Conduite de véhicules ».

Liste des spécialités et des options du concours d'adjoint technique de 1ère classe

Spécialité : BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Plâtrier

Peintre, poseur de revêtements muraux

Vitrier, miroitier

Poseur de revêtements de sols, carreleur

Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur)

Installation, entretien et maintenance « froid et climatisation »

Menuisier

Ebéniste

Charpentier

Menuisier en aluminium et produits de synthèse

Maçon, ouvrier du béton

Couvreur-zingueur

Monteur en structures métalliques

Ouvrier de l'étanchéité et isolation

Ouvrier en VRD, paveur

Agent d'exploitation de la voirie publique

Ouvrier d'entretien des équipements sportifs

Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)

Dessinateur

Mécanicien tourneur-fraiseur

Métallier, soudeur

Serrurier, ferronnier

Spécialité : ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS

Productions de plantes : pépinières et plantes à massif ; floriculture

Bûcheron, élagueur

Soins apportés aux animaux

Employé polyvalent des espaces verts et naturels

Spécialité : MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE

Mécanicien hydraulique

Electrotechnicien, électromécanicien

Electronicien (maintenance de matériel électronique)

Installation et maintenance des équipements électriques



Spécialité : RESTAURATION

Cuisinier

Pâtissier

Boucher, charcutier

Opérateur transformateur de viandes

Restauration collective : liaison chaude, liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire)

Spécialité : ENVIRONNEMENT, HYGIENE

Propreté urbaine, collecte des déchets

Qualité de l'eau

Maintenance des installations médico-techniques

Entretien des piscines

Entretien des patinoires

Hygiène entretien des locaux et espaces publics

Maintenance des équipements agroalimentaires

Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration

Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur)

Agent d'assainissement

Opérateur d'entretien des articles textiles

Spécialité : LOGISTIQUE ET SECURITE

Magasinier

Monteur, levageur, cariste

Maintenance bureautique

Surveillance, télésurveillance, gardiennage

Spécialité : COMMUNICATION, SPECTACLE

Assistant maquettiste

Conducteur de machines d'impression

Monteur de film offset

Compositeur-typographe

Opérateur PAO

Relieur-brocheur

Agent polyvalent du spectacle

Assistant son

Eclairagiste

Projectionniste

Photographe

Spécialité : ARTISANAT D'ART

Relieur, doreur

Tapissier d'ameublement, garnisseur

Couturier, tailleur

Tailleur de pierre

Cordonnier, sellier



II- LE CONTENU PRATIQUE DE L'ÉPREUVE

A- Des questionnaires, des tableaux, des graphiques, d'autres supports...

Suivant les questions, les réponses pourront prendre la forme d'un nombre, d'un mot ou de quelques lignes. La plupart des questions reposeront sur des tableaux, schémas, graphiques, à concevoir, à compléter ou à exploiter et sur des calculs à effectuer.

Le sujet peut également inclure une ou des questions nécessitant la réalisation de travaux numériques simples.

B- Une épreuve non rédactionnelle

Si certaines questions requièrent inévitablement une réponse écrite, la précision réglementaire « à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle » invite à prendre en compte plus le contenu de la réponse apportée que sa forme. Les réponses pourront, le cas échéant, prendre la forme d'énumérations précédées de tirets, sous réserve que la réponse soit compréhensible.

III- UN BARÈME QUI PENALISE LA PRÉSENTATION

La copie est évaluée sur 20 points.

Des points peuvent être retirés, le cas échéant, pour non-respect des règles de présentation suivantes :

- présentation négligée,
- non-respect des règles d'arrondis,
- unités de mesure absentes ou erronées,
- etc.

